

**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA
CONSOMMATION HUMAINE**

Délégation Territoriale
de l'Aube
Service Santé-Environnement

Troyes le 25 juillet 2022

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE AIX-VILLEMAUR-PALIS
Mairie
10160 AIX-VILLEMAUR-PALIS

AIX EN OTHE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du contrôle sanitaire prévu par arrêté préfectoral

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00095518		
Unité de gestion		0023	AIX EN OTHE	
Installation	UDI	000176	AIX EN OTHE RESEAU LES BORDES RESEAL	Prélevé le : lundi 11 juillet 2022 à 12h59
Point de surveillance	S	0000002147	RESEAU HAMEAU DE DRUISY	par : GILDAS CHATEIGNER
Localisation exacte			CUISINE 9 ROUTE DES BUTTES 1ER PRELEVEMENT APRES ECOULEMENT ET 30 MIN	Type visite : DDIS
Commune			AIX-VILLEMAUR-PALIS	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00095518)

L'analyse au premier jet après 30 minutes de stagnation, met en évidence une teneur en plomb de 34.5 µg/L supérieure à la limite de qualité (10µg/l). Lorsque l'eau a stagné dans les canalisations, en particulier pendant des périodes prolongées (nuit, après-midi, ...), il convient de laisser couler l'eau (1 minute environ) avant de la consommer pour les usages alimentaires.

Pour la Déléguée territoriale
L'Ingénieur du génie sanitaire



Laure GRAN-AYMERICH

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : AUT

Code SISE de l'analyse : 00095631

Référence laboratoire : 22M056327-002

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Plomb

34,5 µg/L

10.00